



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/47
14 novembre 2022



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-onzième réunion
Montréal, 5-9 décembre 2022
Point 9(d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET: MAROC (LE)

Le présent document contient les observations et recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après:

Mousse

- Élimination du HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés dans le secteur des mousses de polyuréthane

ONUDI

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJET NON-PLURIANNUEL

Maroc

TITRE (S) DU PROJET

AGENCE BILATÉRALE/D'EXÉCUTION

(a) Élimination du HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés dans le secteur des mousses de polyuréthane	ONUUDI
--	--------

AGENCE NATIONALE DE COORDINATION

Ministère de l'industrie et du commerce du Maroc

DONNÉES DE CONSOMMATION LES PLUS RÉCENTES SUR LES SAO VISÉES DANS LE PROJET

A: DONNÉES VISÉES À L'ARTICLE-7 DATA (TONNES PAO, 2021)

HCFC	17.62
------	-------

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2021)

HCFC-22	17.62
HCFC-141b	0.00
HCFC-142b	0.00
HCFC-123	0.00
HCFC-124	0.00
HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés	11.47

Consommation restante de HCFC admissible au financement (tonnes PAO)

24.59

RÉPARTITION DU PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS	Financement (\$US)	Élimination (tonnes PAO)
		0

PROJET:	
SAO utilisées dans les entreprises (tonnes PAO):	5,38
SAO à éliminer (tonnes PAO):	7,9
SAO à intégrer (tonnes PAO):	0,00
Durée du projet (mois):	24
Montant initial demandé (\$US):	484 609
Coûts finals du projet (\$US):	
Coûts différentiels d'investissement	290 000
Imprévu pour les équipements (10 %):	24 500
Coûts différentiels d'exploitation:	0
Assistance technique pour les PME:	30 000
Coûts différentiels d'exploitation	Non demandés
Total des coûts du projet:	344 500
Prise en charge locale (%):	100
Élément d'exportation (%):	0
Subvention demandée (\$US):	344 500
Coût-efficacité (\$US/kg):	7,04 Seuil: 9,90*
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$US):	24 115
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US):	368 615
État du financement de contrepartie (O/N):	O
Étapes de surveillance du projet incluses (O/N):	O

*Calculé pour le projet parapluie avec des seuils pondérés basés sur les reconversions à des technologies à faible PPRG dans toutes les entreprises.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

Examen individuel

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Maroc, l'ONUDI a soumis un projet parapluie visant à éliminer l'utilisation du HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés pour la fabrication des mousses de polyuréthane (PU) dans trois petites entreprises et une entreprise moyenne (PME)², à un coût de 484 609 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 33 923 \$US, selon la soumission initiale.

Historique

2. À la 88^e réunion, le Gouvernement du Maroc a soumis la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), qui contenait un projet parapluie visant à éliminer complètement le HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés.³ Durant l'examen du projet, il a été noté que le coût proposé pour introduire la technologie à base de cyclopentane avait dépassé le seuil indiqué dans la décision 74/50 en raison de l'inflammabilité du cyclopentane et les coûts des mesures de sécurité associées nécessaires. À l'issue de longs débats, l'ONUDI a demandé le report de la soumission du projet, pour permettre des consultations afin de trouver une technologie avec un meilleur rapport coûts-efficacité pour les petites entreprises. En conséquence, le Comité exécutif a décidé d'approuver la phase II du PGEH du Maroc, et de permettre la soumission du projet parapluie sur les mousses afin d'éliminer complètement le HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés au Maroc durant l'exécution de la phase II du PGEH, au plus tard à la première réunion de 2024 (décision 88/52(d)).

Rapport périodique de la première tranche de la phase II du PGEH

3. La première tranche de la phase II devait être mise en œuvre de 2021 à 2023. Depuis l'approbation de la première en novembre 2021, la mise en œuvre s'était concentrée sur la mise sur pied d'un système de certification pour les techniciens et les entreprises d'entretien dans le secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation (R&C). Un atelier de consultation des parties prenantes a eu lieu en juin 2022 pour examiner le contenu du système de certification, le groupe visé, les modalités d'application, les institutions participantes, et les leçons tirées de l'expérience des autres pays, notamment l'Union européenne (UR) et la Tunisie. L'atelier a reçu la participation de l'Institut marocain de normalisation, l'Agence nationale de la formation professionnelle, l'Association marocaine des professionnels de la réfrigération, et l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique. Un groupe de travail a été constitué pour établir et appliquer le système de certification, notamment la mise sur pied du cadre institutionnel et juridique; l'élaboration du code des pratiques et des modules de formation; ainsi que l'apport d'outils et d'équipements pour la formation et l'évaluation.

Niveau de décaissement

4. -En septembre 2022, sur les 370 000 \$US approuvés pour la première tranche de la phase II du PGEH, un montant total de 34 879 \$US a été décaissé, soit 9 % des fonds approuvés. La mise en œuvre de la première tranche se poursuivra jusqu'à la fin de 2023, comme il est prévu pour la phase II du PGEH.

Consommation de HCFC dans le secteur des mousses au Maroc

5. Durant la phase I, le Maroc a mis en œuvre des projets d'investissement pour éliminer la consommation de HCFC-141b pur dans le secteur des mousses et de l'entretien, suivi de l'interdiction de l'importation de HCFC-141b pur à compter du 1^{er} janvier 2015, afin de soutenir l'élimination dans le secteur de la fabrication des mousses. Depuis lors, la consommation de HCFC-141b pur est restée à zéro. L'utilisation de HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés a connu une hausse par rapport du point de départ en raison du développement économique. En 2021, le Gouvernement du Maroc a indiqué

² D'après la lettre 29 juillet 2022 du Ministère de l'industrie et du commerce du Maroc au PNUE.

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/54

une utilisation de 104,3 tm (11,47 tonnes PAO) de HCFC-141b contenus dans les polyols importés prémélangés dans le secteur de mousse rigide de PU comme il est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC-141b contenus dans les polyols importés prémélangés au Maroc*

Consommation	Point de départ pour les réductions globales	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2019–2021
Tonnes métriques	71,82	117,31	98,40	104,30	104,30	104,30	104,30
Tonnes PAO	7,90	12,90	10,82	11,47	11,47	11,47	11,47

*Données du Programme de pays (PP)

Information sur les entreprises

6. Cinq entreprises sont considérées admissibles au financement, dont quatre sont incluses dans la proposition : CF Loudaya, RMS (deux installations à Casablanca et à Tiznit respectivement), INDISOL et Métaux Profilage Isolation (MPI). La dernière entreprise, First Metal, n'avait pas exprimé son intention de participer au projet. Il existe d'autres entreprises au Maroc qui consomment également du HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés, mais elles ont été établies après la date limite et n'ont donc pas été incluses dans la proposition.

7. Les quatre entreprises sont détenues à 100% par des Marocains et ont été établies avant la date limite. Le tableau 2 décrit l'utilisation du HCFC-141b dans les polyols prémélangés dans les quatre entreprises et les applications.

Tableau 2. Utilisation du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés dans les entreprises

Entreprise	Application	Consommation de HCFC-141b (tm)			Moyenne (2019-2021) (tm)
		2019	2020	2021	
CF Loudaya	Réfrigération commerciale	1,58	1,58	1,58	1,58
RMS (Casablanca et Tiznit)		2,09	1,75	1,11	1,65
INDISOL	Panneau sandwich	1,01	1,91	1,95	1,62
MPI		39,65	39,87	52,74	44,08
Total (tm)	n/d	44,33	45,11	57,38	48,93
Total (tonnes PAO)	n/d	4,88	4,96	6,31	5,38

Sélection de technologies

8. Le cyclopentane a été choisi comme technologie de rechange pour la reconversion de MPI, en raison du faible coût différentiel d'exploitation (CDE) et parce que l'entreprise estime que les importateurs rivaux de panneaux sandwich ne vendent que des produits à base de cyclopentane. L'entreprise prévoit de mélanger les polyols et le cyclopentane dans ses propres locaux pour éviter les problèmes liés à l'importation de cyclopentane dans les polyols prémélangés. MPI se chargera également de l'élément de cofinancement des coûts différentiels d'investissement (CDI).

9. Les trois entreprises qui restent, présentant une faible consommation de HFO-1336mzz ou de HFO-1233zd, ont été sélectionnées en raison de leur faible CDI et d'une meilleure disponibilité sur le marché des polyols prémélangés provenant des différents formulateurs en Europe et sur d'autres marchés.

Coûts différentiels

10. Les CDI pour les reconversions comprennent l'équipement et les mesures de sécurité à MPI, pour couvrir l'inflammabilité de la technologie à base de cyclopentane; le remplacement et la réadaptation des souffleuses de mousse aux trois petites entreprises; et l'assistance technique pour la conception technique, l'installation des équipements, les tests, les essais, la mise en service et la formation aux quatre entreprises. Le total des CD a été calculé à 583 367 \$US pour le projet parapluie. Sur ce montant, 460 368 \$US sont demandés au Fonds multilatéral, et le solde sera co-financé par les entreprises pour couvrir une partie du coût de la citerne de cyclopentane et les systèmes de dosage des additifs à MPI; et le remplacement de la souffleuse de mousses, ainsi que la fourniture du système de ventilation à RMS, comme l'indique le tableau 3.

Tableau 3. Coûts différentiels d'investissement des reconversions pour le projet parapluie sur les mousses PU au Maroc

Élément	Coûts différentiels d'investissement (\$US)					
	MPI	CF Loudaya	INDISOL	RMS	Co-financé par l'entreprise	Demandé au FML
Équipement et système de sécurité pour la reconversion au à MPI						
Citerne de cyclopentane	100 000	0	0	0	40 000	60 000
Station de prémélangé des mousses	105 000	0	0	0	16 605	88 395
Adaptation de la pompe à haute pression	10 000	0	0	0	0	10 000
Adaptation de l'unité de contrôle de la distribution des mousses et fourniture de l'unité de chargement du gaz de nucléation pour la nucléation du pentane	75 000	0	0	0	0	75 000
Système de sécurité incluant les systèmes d'alarme, les détecteurs de gaz, le système de ventilation, l'unité centrale de contrôle, l'ancrage, la protection de l'éclairage, ls planchers antistatiques, le systèmes anti-incendie dans toutes les zones	76 041	0	0	0	0	76 041
Vérification de la sécurité, inspection de sécurité et certification	15 000	0	0	0	0	15 000
Total partiel pour MPI	381 041	0	0	0	56 605	324 436
Technologie HFO						
Remplacement ou adaptation pour les machines de moussage existantes	0	7 500	8 100	75 000	59 394	31 206
Adaptation du système de ventilation	0	7 000	7 000	7 000	7 000	14 000
Total partiel pour les entreprises reconverties au HFO	0	14 500	15 100	82 000	66 394	45 206
Assistance technique pour toutes les entreprises						
Conception technique et dessins de ventilation	9 000	4 500	4 500	4 500	0	22 500
Installation, test, essais, mise en service et formation	10 550	5 275	5 275	5 275	0	26 375
Total partiel pour l'assistance technique	19 550	9 775	9 775	9 775	0	48 875
Total CDI	400 591	24 275	24 875	91 775	122 999	418 517

Total partiel demandé pour CDI	343 986	24 275	24 875	25 381	n/a	418 517
<i>Imprévu (10%)</i>	34 399	2 427	2 487	2 538	n/a	41 851
Total demandé pour les CDI	378 384*	26 702	27 363	27 919**	n/a	460 368

*Coût de 100 000 \$US pour les citernes d'entreposage incluant le co-financement de 40 000 \$US; 105 000 \$US pour la station de prémélange, incluant le co-financement de 16 605 \$US.

** Le coût de remplacement de la machine de soufflage était de 75 000 \$US, incluant le co-financement de 59 394 \$US; le coût de 7 000 \$US pour l'adaptation du système de ventilation pour RMS sera couvert par l'entreprise.

11. Les CDE pour la reconversion à la technologie HFO avaient été calculés à 31 075 \$US, en fonction du prix de 3,1 \$US/kg pour le HCFC-141b et de 16,5 \$US/kg pour le HFO-1233zd. Les CDE demandés ont été calculés en fonction du prix de 5 \$US/kg en application de la décision 74/50, donnant des CDE de 24 241 \$US pour une année d'exploitation.

12. Les coûts différentiels totaux des reconversions dans le secteur des mousses PU s'élèvent à 484 609 \$US, pour un rapport de coût -efficacité de 9,90 \$US/kg, comme l'indique le tableau 4 ci-après. La durée prévue du projet est de 24 mois.

Tableau 4. Coûts différentiels de la reconversion du projet parapluie de mousses PU au Maroc

Entreprise	Élimination du HCFC-141b (tm)	CDI (\$US)	IOC (\$US)	Coût total (\$US)	Coût-efficacité (\$US)
CF Loudaya	1,58	26 702	7 887	34 589	21,92
RMS (Casablanca and Tiznit)	1,65	27 919	8 248	36 167	21,92
INDISOL	1,62	27 363	8 106	35 469	21,88
MPI	44,08	378 384	0*	378 384	8,58
Totals	48,93	460 368	24 241	484 609	9,90

* Les CSE n'étaient pas demandés pour l'introduction de la technologie au cyclopentane,

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

13. Le Secrétariat a examiné le projet parapluie à la lumière des politiques et des lignes directrices du Comité exécutif, incluant les critères de financement de la phase II du PGEH (décision 74/50), ainsi que le plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2022-2024. Les paragraphes qui suivent résument l'examen.

Point de départ, réduction et consommation admissible restante

14. Le point de départ des réductions globales de la consommation de HCFC du Maroc comprenait l'utilisation de 71,82 tm (7.9 Tonnes PAO) de HCFC-141b dans les polyols prémélangés, qui n'ont pas été pris en compte durant la phase I ni la phase II. Le Maroc a indiqué une consommation de 104,30 tm de HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés en 2021, dont 57,38 tm (6,31 tonnes PAO) ont été identifiées comme consommation admissible. Puisque le projet parapluie éliminera toutes les utilisations du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés dans le pays, la consommation totale admissible de 71,72 tm (7.9 tonnes PAO) de HCFC-141b dans les polyols prémélangés sera déduite du point de départ après la mise en œuvre du projet parapluie. La consommation admissible restante du Maroc sera de 303,45 tm (16,69 tonnes PAO) de HCFC-22 dans le secteur de l'entretien et sera éliminée dans des phases futures, comme l'indique le tableau 5.

Tableau 5: Point de départ, réductions et consommation restante admissible au Maroc

Substance	Point de départ		Réduction dans la phase I		Réduction dans la phase II		Consommation restante admissible	
	tm	tonnes PAO	tm	tonnes PAO	tm	tonnes PAO	tm	tonnes PAO
HCFC-22	834,18	45,88	373,64	20,55	157,09	8,64	303,45	16,69
HCFC-141b pure	127,36	14,01	127,36	14,01	0	0	0	0
HCFC-141b dans les polyols prémélangés	71,82	7,9	0	0	71,82	7,9	0	0
Total	1033,36	67,79	501	34,56	228,91	16,54	303,45	16,69

Stratégie d'élimination

15. Rappelant que la phase I avait reconverti l'entreprise Manar au cyclopentane, le Secrétariat a demandé si Manar pouvait fournir du cyclopentane dans les polyols prémélangés à d'autres entreprises au Maroc. L'ONUDI a expliqué que Manar avait indiqué au BNO que la fourniture du cyclopentane contenu dans les polyols prémélangés à d'autres entreprises au Maroc ne correspond pas à son plan d'activités. En conséquence, le Secrétariat a révisé la proposition de MPI fondé sur la reconversion de tout le processus de fabrication de mousses.

16. L'ONUDI a confirmé que la soumission du projet parapluie inclut toutes les entreprises admissibles qui souhaitent participer au projet dans le secteur des mousses, et qu'il n'y aura pas d'autres demandes de financement au Fonds multilatéral pour toute entreprise dans le secteur des mousses, conformément à la décision 19/32.

Mesures réglementaires pour appuyer une élimination durable des HCFC

17. En plus des 48,93 tm de HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés utilisées par les quatre entreprises admissibles couvertes par le projet parapluie, il existe d'autres entreprises consommant cette substance qui, soit ne sont pas admissibles au financement, soit qui ne souhaitent pas participer au projet. Le Secrétariat a constaté que le projet parapluie vise à éliminer totalement les HCFC-141b contenus dans les polyols importés prémélangés dans le secteur des mousses PU, et il a examiné les mesures réglementaires pour assurer la durabilité de la reconversion, conformément aux décisions 63/15(d) et 79/25.⁴ Afin de couvrir l'utilisation restante du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés qui n'est pas effectuée par des projets de reconversion, le Gouvernement s'est engagé à appliquer l'interdiction d'importer et d'utiliser le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés après l'achèvement du projet, au plus tard au 1^{er} janvier 2025, conformément aux décisions 63/15(d) et 79/25. Le Secrétariat reconnaît les efforts et l'engagement du Gouvernement à éliminer l'utilisation du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés dans les entreprises restantes qui ne sont pas couvertes par le projet parapluie. Le passage aux technologies de rechange aux HCFC dans ces entreprises sera autofinancé. Le Gouvernement lancera des activités de sensibilisation, apportera une assistance technique, établira et appliquera des mesures de réglementation pour assurer la durabilité de l'élimination du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés pour tout le secteur.

Problèmes liés à la sélection de technologie

18. Concernant la sélection de technologie pour les trois petites entreprises, l'ONUDI a expliqué que le formiate de méthyle n'a pas été choisi parce que les formulateurs importants n'utilisent pas ce produit chimique en raison des problèmes d'inflammabilité, de corrosion, de densité des mousses et des taux de

⁴ Le Comité exécutif a décidé de demander aux agences bilatérales et d'exécution ainsi qu'aux pays visés à l'Article 5, lorsqu'ils préparent des demandes de financement pour achever l'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication, d'inclure des mesures de réglementation afin d'assurer la durabilité de l'élimination complète des HCFC dans ce secteur particulier, telles que des politiques d'interdiction de l'importation ou de l'utilisation des HCFC.

détérioration élevés. Le Secrétariat a noté que les CDI de la reconversion des trois entreprises étaient élevés (8,82 \$US/kg pour le HFO-1336mzz et 6,42 \$US pour le HFO-1233zd) et il a posé des questions sur la compétitivité des trois entreprises utilisant la technologie à base de HFO, ainsi que sur les risques de ne pas obtenir la durabilité des reconversions. En conséquence, il a été convenu que la technologie de rechange pour la reconversion des trois petites entreprises ne serait pas décidée pour le moment, et que le projet fournira à ces trois entreprises une assistance technique pour les aider à se reconvertir aux technologies à faible PRG pour l'élimination du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés.

Problèmes liés aux coûts différentiels

19. Les coûts différentiels du projet pour MPI ont été ajustés conformément aux lignes directrices du Comité exécutif. Les coûts de l'adaptation de la pompe de dosage à haute pression (10 000 \$US), et celui de l'adaptation de l'unité de contrôle de distribution des mousses et de l'unité de chargement du gaz de nucléation (75 000 \$US) ont été déduits du projet, parce que cet équipement avait été acquis après la date limite et que l'adaptation du système de contrôle de la distribution de mousse était considérée comme un coût qui pourrait mener à une amélioration technique. Le co-financement de la station de prémélange a été éliminé; les coûts des tests, des essais et de la mise en service ont été modifiés à 9 000 \$US; et le montant des imprévus a été appliqué uniquement aux coûts des équipements. Après ajustement, le coût total de la reconversion de MPI a été calculé à 314 500 \$US avec un rapport coût-efficacité de 7,13 \$US/kg.

20. Les coûts de la reconversion des trois petites entreprises à la technologie à base de HFO (45 206 \$US) ont été retirés; et les coûts de l'assistance technique (48 875 \$US) pour les trois entreprises ont été réduits à 30 000 \$US pour apporter des services de consultation sur les technologies de rechange, afin d'aider les entreprises dans la transition à des technologies sans SAO, à faible PRG pour éliminer le HCFC-141b dans les polyols prémélangés.

21. Compte tenu de ce qui précède, les fonds demandés par les entreprises ont été modifiés en conséquence, comme indiqué dans le tableau 6 ci-après. Le total des coûts convenus du projet s'élève à 344 500 \$US, afin d'éliminer 48,93 tm (5,38 tonnes PAO) de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés, avec un rapport coût-efficacité de 7,04 \$US/kg.

Tableau 6. Coûts différentiels convenus pour la reconversion des entreprises de mousse PU au Maroc

Entreprise	Élimination de HCFC-141b (tm)	CDI (\$US)	IOC (\$US)	Assistance technique (\$US)	Coût total (\$US)	Coût-efficacité (\$US)
MPI	44,08	314 500	0	0	314 500	7,13
CF Loudaya	1,58	0	0	30 000	30 000	6,19
RMS Casablanca and Tiznit	1,65	0	0			
INDISOL	1,62	0	0			
Totals	48,93	314 500	0		344 500	7,04

Révision de l'Accord

22. L'Accord entre le Gouvernement du Maroc et le Comité exécutif pour la phase II de son PGEH a été révisé pour tenir compte des modifications de l'Appendice 2-A (les fonds approuvés et la consommation restante admissible), le paragraphe 1 de l'Appendice 7-A (modification des réductions du financement pour défaut de conformité), et un paragraphe 17 a été ajouté pour indiquer que l'Accord révisé pour la phase II remplace l'Accord conclu à la 88^e réunion, contenu dans l'Annexe I au présent document. Le texte complet de l'Accord révisé sera inclus en appendice au rapport final de la 91^e réunion.

Application de la politique d'égalité des sexes⁵

23. Le projet parapluie de reconversion sera mis en œuvre dans le cadre de la phase II du PGEH, qui tient compte la politique de l'égalité des sexes du Fonds multilatéral et des indicateurs pertinents ont été incorporés dans les activités de la phase II du PGEH.

Impact sur le climat

24. Les incidences sur le climat de la reconversion du HCFC-141b au cyclopentane à MPI permettraient d'éviter les émissions dans l'atmosphère de 31 19 tonnes CO₂-eq par année de gaz à effets de serre par année. L'impact sur le climat de l'élimination par trois petites entreprises est inconnu, puisqu'il dépendra des technologies sélectionnées durant la mise en œuvre; il est prévu que l'assistance technique fournie guidera les entreprises dans leur transition à des solutions à faible PRG dans l'intérêt du climat.

RECOMMANDATION

25. Le Comité exécutif est invité à envisager les mesures ci-après :

- (a) Approuver la proposition de projet visant à éliminer le HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés dans le secteur des mousses au Maroc, pour un montant de 344 500 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 24 115 \$US pour l'ONUDI;
- (b) Déduire 7,9 tonnes PAO de HCFC de la consommation restante de HCFC admissible s aux fins de financement;
- (c) En notant:
 - (i) L'engagement du Gouvernement du Maroc à interdire l'importation et l'utilisation du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés après l'achèvement du projet parapluie, au plus tard au 1^{er} janvier 2025;
 - (ii) Que le Secrétariat du Fonds a révisé l'Accord conclu entre le Gouvernement du Maroc et le Comité exécutif pour la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), figurant dans l'Annexe I présent document, en particulier: l'Appendice 2-A, pour tenir compte de l'approbation du projet des mousses mentionné au sous-paragraphe (a) ci-dessus; le paragraphe 1 de l'Appendice 7-A, pour modifier les réductions de financement pour défaut de conformité; et le paragraphe 17, ajouté pour indiquer que l'Accord révisé pour la phase II remplace l'Accord conclu à la 88^e réunion.

⁵ Conformément à la décision 84/92(d), la décision 90/48(c) encourage les agences bilatérales et d'exécution à continuer de veiller à ce que la politique opérationnelle d'intégration du genre soit appliquée à tous les projets, en tenant compte des activités spécifiques présentées dans le tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD RÉVISÉ CONCLU ENTRE LE
GOUVERNEMENT DU MAROC ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS
MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE
L'HYDRUROCHLORUROFLUORUROCARBONE CONFORMÉMENT À LA PHASE II
DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC**

(Les modifications pertinentes sont en caractères gras pour faciliter la lecture)

17. Le présent Accord révisé remplace l'Accord conclu entre le Gouvernement du Maroc et le Comité exécutif à la 88^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A: LES CIBLES ET LE FINANCEMENT

Rangée	Titres	2021	2022	2023	2024	2025	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'Annexe C, du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	33.38	33.38	33.38	33.38	16.69	n/a
1.2	Total de la consommation maximale admissible des substances du Groupe I de l'Annexe C (tonnes PAO)	33.38	25.33	25.33	25.33	16.69	n/a
2.1	Financement convenu pour l'AE principale (ONUDI) (\$US)	370,000	344,500	305,000		79,032	1,098,532
2.2	Coût d'appui de l'AE principale (\$US)	25,900	24,115	21,350		5,532	76,897
3.1	Total du financement convenu (\$US)	370,000	344,500	305,000	0	79,032	1,098,532
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	25,900	24,115	21,350	0	5,532	76,897
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	395,900	368,615	326,350	0	84,564	1,175,429
4.1.1	Total de l'élimination convenue du HCFC-22 à atteindre au titre de l'Accord (tonnes PAO)						8.64
4.1.2	Élimination du HCFC-22 à atteindre dans la phase précédente (tonnes PAO)						20.55**
4.1.3	Consommation restante admissible du HCFC-22 (tonnes PAO)						16.69
4.2.1	Total de l'élimination de HCFC-141b convenu à atteindre au titre de l'Accord (tonnes PAO)						0.00
4.2.2	Élimination du HCFC-141b à atteindre dans la phase précédente (tonnes PAO)						14.01
4.2.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)						0.00
4.3.1	Total de l'élimination de HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés à atteindre au titre de l'Accord (tonnes PAO)						7.90
4.3.2	Consommation de HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés à atteindre au titre de la phase précédente (tonnes PAO)						0.00
4.3.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 HCFC-141b contenu dans les polyols importés prémélangés (tonnes PAO)						0.00

*Date d'achèvement de la phase I, selon l'Accord pour la phase I: 31 décembre 2021.

**La phase I a été initialement prévue pour 2017. À la 83^e réunion, la phase I a été prolongée de 2017 à 2020. 17,98 tonnes PAO supplémentaires ont été éliminées après la prolongation de la phase I.

APPENDICE 7-A: RÉDUCTIONS DU FINANCEMENT POUR DÉFAUT DE CONFORMITÉ

1. Conformément au paragraphe 11 de l'Accord, le montant des fonds accordés peut être réduit de **133 \$US** par kg PAO de consommation dépassant le niveau indiqué à la rangée 1.2 de l'Appendice 2-A pour chacune des années où la cible indiquée à la rangée 1.2 de l'Appendice 2-A n'a pas été atteinte, étant entendu que la réduction maximale du financement ne dépassera pas le niveau de financement demandé pour la tranche. Des mesures supplémentaires pourraient être envisagées dans les cas où l'état de non-conformité dure pendant deux années consécutives.